

commune du :

MONT-DORE



PLAN LOCAL D'URBANISME PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000 SECTEUR NORD

Vu pour rester annexé
à la délibération du
8 Novembre 2017



- Prescription
Délibération du conseil municipal
du : 20 Septembre 2004
- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal
du : 27 Septembre 2016
- Approbation
Délibération du conseil municipal
du : 8 Novembre 2017

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA12 Zone centre limitée à 12 m de hauteur
- UA15 Zone centre limitée à 15 m de hauteur
- UB Zone d'extension récente
- UC Zone d'extension des hameaux
- UC6 Zone d'extension de hameaux h limitée à 6m
- UCa Zones urbanisées des hameaux
- UCg Zone réservée aux garages
- UCg Secteurs avec orientation d'aménagement
- UJ Zones d'activité
- UL Zones d'hébergement de loisirs
- ULc Zones réservées au camping
- ULg Zones réservées aux équipements du Golf

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole constructible
- As Zone agricole stricte non constructible

ZONES NATURELLES

- N Zones naturelles
- NLg Zone de parcours du golf
- NL Zones naturelles réservées aux équipements d'activités et de loisir
- Nk Zones naturelles recevant des équipements pour la station
- No Zone d'exploitation de carrière

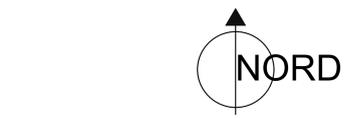
ZONES A URBANISER

- AUa Zone d'aménagement future de Rigolet-Bas
- AUb Zone d'aménagement futur de La Fougère
- AUL Zone d'aménagement futur des Longes réservée à des équipements hôteliers et de loisirs

Plan de protection de captage EP
Espaces boisés classés

Se reporter également aux plans suivants:
PPN (mouvements de terrain),
PPN (secteurs inondables),
"Trame écologique".

★ Plans d'eau identifiés au titre de l'article L122-12.
★ Secteurs identifiés au titre de l'article L151-19.
★ Éléments identifiés au titre de l'article L151-19.



COMMUNE DE MURAT LE QUAIRE

COMMUNE DE LAQUEUILLE

COMMUNE DE PERPEZAT

COMMUNE D'ORCIVAL

COMMUNE DE SAUZET LE FROID

COMMUNE DU CHAMBRON SUR LAC

